



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 38093

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les inquiétudes du monde viticole, provoquées par la campagne de dénigrement à laquelle ces professionnels ont dû faire face, en voyant le produit de leur travail assimilé à la gamme des produits illicites. Interpellé par les présidents de la CNAOC, du CNIV, d'EGVF, de la CCVF, de la CNCP, de la CFVDP, de l'AFED et de l'ANIVIT, dont les groupements se montrent très désireux de voir la polémique céder la place à la négociation, il souhaite voir ramener la sérénité autour de ce débat essentiel à la définition d'une politique de santé publique, ainsi que l'association rapide et effective de ces professionnels, au travers d'un groupe de travail, dont le principe avait été accepté par ses services, à la disposition duquel pourraient être tenues les différentes données statistiques, scientifiques et sociologiques, à même de fonder les orientations d'une véritable politique de santé publique. Par conséquent, il lui serait reconnaissant de bien vouloir indiquer à la représentation nationale si elle entend donner une pleine effectivité à ces mesures.

Texte de la réponse

La toxicité de l'alcool, soit du fait d'une consommation régulière excessive, soit du fait d'une consommation aiguë conduisant à l'ivresse, n'est pas une donnée scientifique nouvelle. A ce titre, le rapport du professeur Bernard Roques, relatif à la dangerosité des drogues tout en confortant les idées scientifiques préexistantes, a contribué à renouveler les approches de la prise en charge des dépendances en démontrant que la dangerosité d'une substance psycho-active quelle qu'elle soit, est liée aux modifications comportementales qu'elle induit en fonction des quantités consommées. Or, la fréquence très importante des hospitalisations provoquées ou aggravées par une consommation d'alcool excessive, les 50 000 décès liés chaque année à la toxicité directe ou indirecte de l'alcool, ainsi que les conséquences sociales, familiales et professionnelles de l'alcoolisation excessive imposent de placer la lutte contre l'alcoolisme au rang de priorité de santé publique. Ce rappel d'une réalité sur laquelle, depuis plus d'un siècle, de grands scientifiques et de nombreuses associations attirent régulièrement l'attention, ne vise pas à diaboliser la consommation d'alcool, mais bien à faire prendre conscience de la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions d'éducation pour permettre au plus grand nombre de maintenir leur consommation d'alcool dans les limites compatibles avec le respect de leur santé physique, psychique, psychologique et sociale, et à améliorer la réponse sanitaire pour prendre en charge les personnes en difficulté importante du fait de leur consommation d'alcool. Il ne s'agit nullement de stigmatiser l'usage raisonnable et convivial du vin, qui fait partie intégrante d'une tradition culturelle bien ancrée. Dans cette optique, le groupe de travail qui a été mis en place à l'initiative de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, permet d'associer les professionnels de l'alcool à une réflexion sur la prévention de l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38093

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6800

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5659